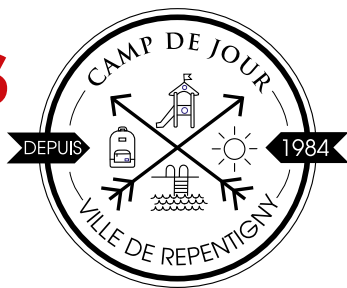


Guide des parents



Camps de jour 2024

Service de la vie citoyenne

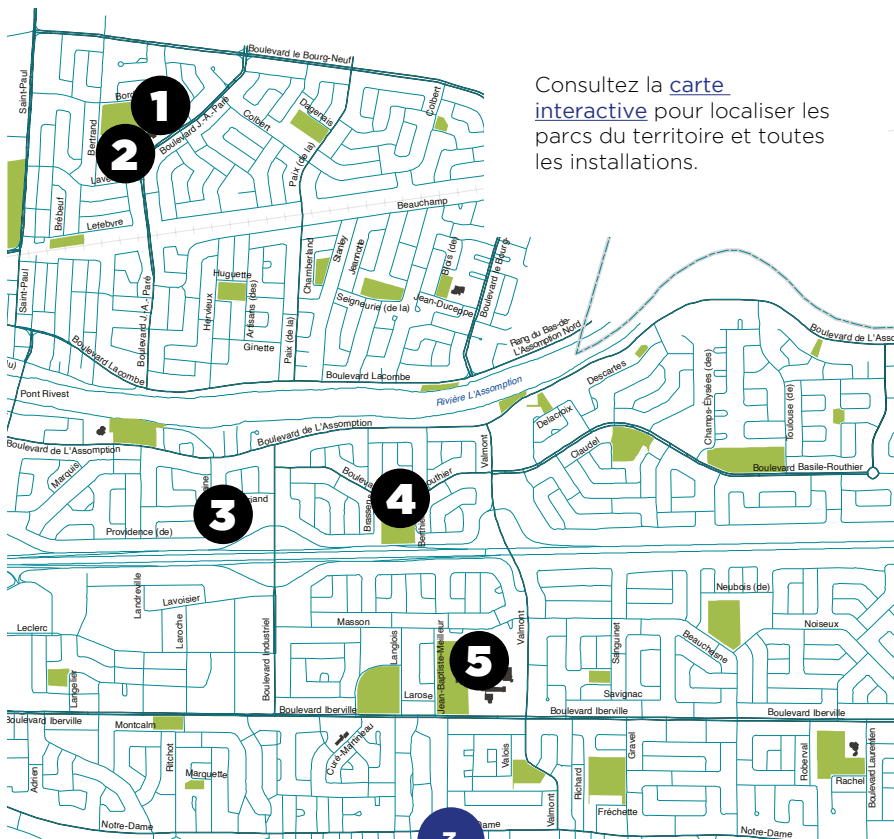


TABLE DES MATIÈRES

<u>SITES DES CAMPS DE JOUR</u>	3
<u>COORDONNÉES</u>	4
<u>Camps de jour - Ville de Repentigny</u>	4
<u>MISSION DES CAMPS</u>	5
<u>ABSENCE DE VOTRE ENFANT</u>	6
<u>APPEL DU « DIMANCHE »</u>	6
<u>DÉPART DU CAMP OU DU SERVICE DE GARDE</u>	7
<u>PROJET PILOTE HOPHOP</u>	7
<u>DIPLÔME AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA)</u>	8
<u>PROGRAMME DE MATERNELLE 4 ANS</u>	8
<u>EFFETS PERSONNELS DE L'ENFANT</u>	9
<u>Pour tous les camps</u>	9
<u>OBJETS PERDUS</u>	10
<u>ALLERGIES, MÉDICAMENTS ET BESOINS PARTICULIERS</u> ..	11
<u>PISCINES</u>	12
<u>Fonctionnement</u>	12
<u>Exigences particulières</u>	12
<u>INSCRIPTION, MODIFICATION OU ANNULATION</u>	13
<u>POLITIQUE D'ANNULATION</u>	13
<u>Annulation par le service</u>	13
<u>Raisons médicales</u>	13
<u>Raisons disciplinaires</u>	14
<u>Annulation à moins de 7 jours</u>	14
<u>CODE DE VIE - CAMPS DE JOUR</u>	15
<u>Pour tous les camps de la programmation estivale</u>	15
<u>Cartons</u>	15
<u>ANNEXE A : FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT</u>	17

SITES DES CAMPS DE JOUR

- 1 **École secondaire l'Horizon**
239, boul. J.-A.-Paré Porte de l'aile C
- 2 **Centre communautaire Laurent-Venne**
225, boul. J.-A.-Paré Entrée principale
- 3 **Centre récréatif de Repentigny**
740, rue Pontbriand Entrée principale
- 4 **École de la Paix**
830, boul. Basile-Routier Entrée du service de garde
- 5 **École Jean-Baptiste-Meilleur**
777, boul. Iberville Entrée des gymnases Aile F



Consultez la [carte interactive](#) pour localiser les parcs du territoire et toutes les installations.

COORDONNÉES

Camps de jour – Ville de Repentigny Service de la vie citoyenne

Pour toute modification, ajout, annulation ou question sur vos inscriptions : **450 470-3400**

Pour signaler l'absence de votre enfant, laissez un message dans la boîte vocale : **450 470-3001, poste 3893**

Carolane Pétroni-Hamelin, Cheffe de section programmation et responsable du programme d'intégration pour enfant ayant des besoins particuliers.

petroni-hamelinc@repentigny.ca

450 470-3001, poste 3891

Marilys Durocher, Cheffe d'unité camp de jour
Responsable des camps de jour se déroulant le site de l'école l'Horizon.

durocherm@repentigny.ca

450 470-3001, poste 3894

Jordan Boucher, Chef d'unité camp de jour
Responsable des camps de jour se déroulant sur les sites de l'école de la Paix, de l'école Jean-Baptiste-Meilleur et du Centre communautaire Laurent-Venne.

boucherjordan@repentigny.ca

450-470-3001, poste 3892





MISSION DES CAMPS

- Intervenir dans le domaine du loisir récréatif en offrant des services d'animation de qualité auprès d'une clientèle de 4 à 13 ans.
- Offrir à la clientèle un service d'animation diversifiée où le plaisir se joint à l'apprentissage de nouvelles connaissances.
- Développer, éduquer et répondre aux besoins de l'enfant en termes d'estime de soi, d'expérience de vie de groupe tout en créant des habitudes de vie saines et équilibrées.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Pour la sécurité de votre enfant, il est important de signaler son absence à toute activité de la programmation estivale. Nous vous demandons de laisser un message sur la boîte vocale au 450 470-3001, **poste 3893**, en précisant dans l'ordre **le camp que fréquente l'enfant, le nom complet de votre enfant et son âge**.

COURRIEL

Pour tous les camps, chaque parent sera contacté par courriel la semaine avant son 1^{er} jour de camp. Lors de cette communication, des informations concernant le déroulement de la semaine à venir vous seront spécifiées.





DÉPART DU CAMP OU DU SERVICE DE GARDE

Une **autorisation écrite** est exigée si votre enfant doit partir avec une personne qui n'est pas inscrite sur sa fiche ou si votre enfant peut partir seul. Vous devez y indiquer le nom de la personne ainsi que la ou les journées concernées.

Des **frais** de 5 \$ sont applicables par tranche partielle ou complète de 5 minutes de retard.

Le service de garde est offert de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h sur le même site que le camp. Seules les personnes inscrites à la fiche de l'enfant seront autorisées à venir le chercher, sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo**.

HOPHOP

Cette année le camp de jour de la Ville de Repentigny propose aux parents ayant inscrit leur enfant aux camps à la semaine offerts aux écoles De la Paix, Jean-Baptiste-Meilleur, l'Horizon et au Centre communautaire Laurent-Venne un projet pilote pour l'utilisation de l'application HopHop lors du service de garde de soir.

Cette application vous permet de fixer une heure d'arrivée au camp ou d'utiliser le GPS de votre téléphone pour estimer cette dernière. De cette façon, nous pouvons synchroniser la préparation de votre enfant avec votre arrivée et ainsi éviter les trop longs temps d'attente.

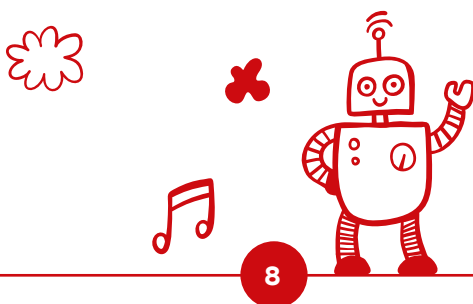
Une lettre expliquant le fonctionnement pour l'inscription à l'application Hophop vous a été transmise. La Ville de Repentigny prend en charge tous les frais d'utilisation, vous n'aurez donc rien à déboursier pour l'utilisation de ce service. Pour plus de détails, rendez-vous au hophop.ca.

DIPLÔME AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA)

Camps se déroulant à l'école De la Paix, l'école Jean-Baptiste-Meilleur et à l'école l'Horizon. Dès le tout début du projet DAFA en 2014, la Ville de Repentigny a contribué à celui-ci. Le DAFA est désormais reconnu mondialement en ayant reçu le Prix International de l'Innovation en Loisir 2016. Monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2016 a d'ailleurs déclaré qu'il « souhaite confirmer que le succès du Programme DAFA, lauréat du Prix International de l'Innovation en loisir 2016 remis par l'Organisation mondiale du loisir, a des retombées positives sur l'ensemble des jeunes du Québec ».

PROGRAMME DE MATERNELLE 4 ANS

Cette année, la Ville de Repentigny offre un programme de maternelle 4 ans. Celui-ci se déroulera au camp de l'école de la Paix.



EFFETS PERSONNELS DE L'ENFANT

Requis tous les jours - Nous vous demandons d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

Pour tous les camps

Dans un petit sac à dos :

- **Gourde ou bouteille d'eau**
- Souliers de course qui ne laissent pas de trace
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire en aérosol (une première application doit être faite avant l'arrivée de l'enfant au camp)
- Vêtements de rechange
- Chandail chaud ou coupe-vent
- Veste de flottaison (aucun objet de flottaison gonflable)
- Boîte à lunch contenant 2 collations saines (ex. fruits, légumes, fromage ou yogourt) et un dîner santé avec un contenant réfrigérant (*ice pack*)*



*Le lunch et les collations doivent être sans noix ou sans trace de noix et les contenants de verre sont interdits. Notez qu'il n'y a aucun réfrigérateur ou micro-ondes sur les lieux.

Pour le camp soccer

- Protège-tibias

Pour le camp cuisine

- Souliers fermés
- Pas de camisole

Afin que votre enfant ait de l'énergie pour toute la journée, nous recommandons de lui faire des lunchs équilibrés, incluant tous les groupes alimentaires. Voici différents sites Internet qui vous donneront des trucs et des idées pour la préparation des lunchs :

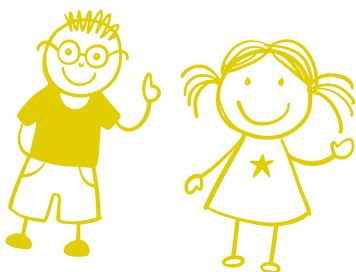
- mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx
- <https://tremplinsante.ca/recettes/>
- nospetitsmangeurs.org/

OBJETS PERDUS

Si votre enfant a perdu un objet pendant la semaine de camp, vous pouvez vous adresser à la personne à l'accueil du camp de jour de votre enfant.

Si vous désirez récupérer un objet après la fermeture des camps, veuillez téléphoner au 450 470-3400 et indiquer le nom de votre enfant, si l'objet est identifié, sa description et dans quel camp l'objet a été perdu. Un retour d'appel vous sera acheminé.

Veuillez prendre note que la Ville de Repentigny n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de bris d'objet.



ALLERGIES, MÉDICAMENTS ET BESOINS PARTICULIERS

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est primordial que la fiche de l'enfant soit remplie adéquatement. N'hésitez pas à informer l'animateur.rice de **tout changement** concernant l'état de santé ou de préciser les besoins de votre enfant.

Un.e enfant ayant un auto-injecteur d'épinéphrine de type ÉpiPen doit en tout temps l'avoir sur lui.elle, soit dans un sac à dos ou sac à la taille, et non dans le sac de l'animateur.rice.

Une autorisation d'administration de médicaments doit être signée sur le site du camp de jour si l'animateur.rice doit en administrer à votre enfant (voir Annexe A).





PISCINES

Fonctionnement

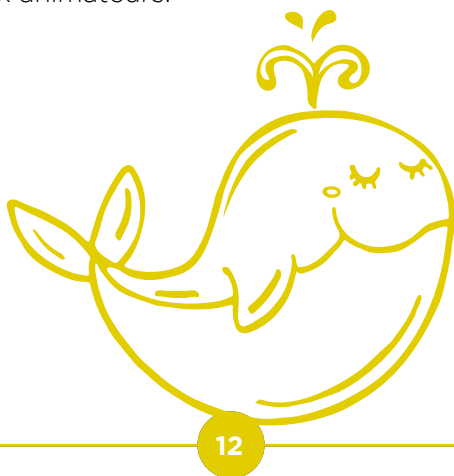
Selon l'emplacement du camp et l'horaire de la journée, les enfants iront à la piscine durant leur semaine d'activités, dans la mesure du possible. Afin de bien préparer cette période de la journée, voici quelques informations importantes à savoir.

Veste de flottaison individuelle (VFI)

Les enfants doivent avoir réussi le niveau nageur 3 ou un équivalent de ce cours, sinon, le port d'une veste de flottaison individuelle (VFI) sera obligatoire. **Le port de la veste est aussi obligatoire pour tous les enfants de 6 ans et moins, peu importe le cours réussi.** Il est préférable et fortement recommandé de munir votre enfant d'une veste de flottaison individuelle (VFI).

Exigences particulières

Pour les enfants qui éprouvent encore de la difficulté, un test sera effectué par les sauveteurs.euses. de la piscine, le lundi, afin de s'assurer de leur capacité à nager. Il est important de mentionner, si votre enfant sait ou non nager, au service de garde, le matin, pour que ce soit souligné aux animateurs.



INSCRIPTION, MODIFICATION OU ANNULATION

Inscription et modification

Selon les places disponibles aux différents camps de jour, les inscriptions seront acceptées jusqu'à 10 h le mercredi précédant l'activité, soit [en ligne](#) ou par téléphone au 450 470-3400.

Politique d'annulation

SVC : Service de la vie citoyenne

CAJD : Centre aquatique Jacques-Dupuis

Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.

Annulation par le service

Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SVC ou le CAJD, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.

Raisons médicales

Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales. Lorsque la demande est autorisée, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata du nombre de journées restantes. Le [formulaire de demande d'annulation](#) ainsi que l'attestation médicale doit être rempli et envoyé par courriel à loisirs@repentigny.ca ou à piscine@repentigny.ca.



Raisons disciplinaires

Si le camp de jour d'un.e participant.e est annulé par le SVC ou le CAJD pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes.

Annulation à moins de 7 jours

Si un.e participant.e annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

Résumé - camps de jour

Date d'annulation saison estivale	Frais d'annulation remboursement / 75 \$ et plus par chèque ou carte de crédit	Frais d'annulation remboursement / moins de 75 \$ note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 mai	Coût du ou des camps, moins 15 \$	Coût du ou des camps, moins 20 %
Du 1 ^{er} juin jusqu'à 7 jours avant le début du camp	Coût du ou des camps, moins 30 \$	Coût du ou des camps, moins 30 %
Moins de 7 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales - avec billet du médecin seulement - Remplir le formulaire à cet effet	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %



CODE DE VIE - CAMPS DE JOUR



Pour tous les camps de la programmation estivale

Le code de vie est mis en place afin que tous.tes les enfants vivent une expérience positive à travers les camps de jour. Pour ce faire, nous considérons les besoins de l'enfant et nous privilégions une saine dynamique de groupe afin de permettre à tous.tes de profiter d'un environnement propice au développement et au loisir.

- Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.
- J'adopte des comportements sécuritaires pour les autres et pour moi-même.
- Je respecte les lieux et le matériel qui m'est prêté.
- Je respecte les consignes de l'animateur.rice et des responsables.
- Je participe aux activités qui me sont offertes.
- Je m'amuse.



Cartons

Les cartons sont des outils de communication pour informer les parents.

Fonctionnement

- Les cartons sont cumulatifs de semaine en semaine et de camp en camp.
- Tous les cartons doivent être signés par le parent ou le tuteur légal.
- Le carton doit rester au camp de jour. Il ne peut pas être donné aux parents.
- Il y a une gradation dans l'application des cartons, mais elle n'est pas automatique. Les cartons peuvent être remis en fonction de la gravité du geste posé. Ainsi, il est possible de passer directement à un carton rouge, selon la gravité du geste.

- > Les contrats de comportement et les feuilles de route sont transférables de camp en camp en fonction du mouvement de l'enfant.

Vous trouverez ci-après les mesures disciplinaires qui seront appliquées en fonction de la couleur du carton et de la gravité des gestes.

Carton jaune :

- Rencontre avec le parent, l'enfant, le/la coordonnateur.rice et l'animateur (si possible).
- Mise en place d'un contrat de comportement, s'il y a lieu.

Carton orange :

- Rencontre avec le parent, l'enfant, le/la coordonnateur.rice et le/la chef.fe d'unité.
- Mise à jour du contrat de comportement ou mise en place d'un contrat, s'il y a lieu.

Carton rouge :

- Option 1 : Suspension externe de l'enfant (une journée ou une semaine). Le parent doit venir chercher l'enfant dès la réception de son carton. Une rencontre avec le parent, l'enfant, le/la coordonnateur.rice du camp et le/la chef.fe d'unité est prévue au retour de l'enfant.
- Option 2 : Renvoi automatique de l'enfant sans possibilité de retour dans les camps de jour de la programmation estivale pour l'été.

Tolérance zéro pour tous comportements de crachats intentionnels ou non ainsi que le non respects des normes sanitaires en vigueur.

L'intimidation et la violence (bagarre, bousculade, désorganisation – crise, violence physique et verbale) sont des comportements interdits en tout temps. Tout.e enfant qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, âge, maturité et aptitude de l'enfant), à des sanctions disciplinaires.

